



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

transports sanitaires

Question écrite n° 62428

## Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'accord de branche signé dès le 4 mai 2000 dans le secteur sanitaire par la CFDT, la CFTC et la CGC pour les ambulanciers. Cet accord, approuvé également par trois organisations patronales, est en attente, depuis maintenant plus d'un an, d'un arrêté d'extension et du décret d'équivalence qui en découle. Il souhaite connaître les raisons d'une telle attente qui ne peut qu'affaiblir l'efficacité du dialogue social et la crédibilité des partenaires sociaux, mais aussi la date à laquelle l'Etat entend reconnaître l'intérêt d'un accord jugé novateur et positif pour les intéressés.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Bouvard](#)

**Circonscription :** Savoie (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 62428

**Rubrique :** Transports

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 juin 2001, page 3469